

COMMUNE DE LA PESSE

Procès-verbal du Conseil Municipal du mardi 5 avril 2016

Membres présents :

MM. Francis MORICHEAU, maire, Jean-Yves COMBY, Dominique GRENARD, Marie-Anne LE METAYER, Claude MERCIER, Michelle PLOCKI, Régine PONCE, Benjamin SEVESSAND, Joël VUAILLAT.

Membre(s) absent(s) excusé(s) avec pouvoir :

Néant

Membre(s) absent(s) excusé(s) sans pouvoir :

Néant.

Membre(s) absent(s) non excusé(s) :

Néant.

Membres en fonction :	9
Membres présents:	9
Membres absents excusés avec pouvoir :	0
Membres absents excusés sans pouvoir :	0
Membres absents non excusés :	0

Secrétaire de Séance :

Jean-Yves Comby, adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19H10.

1°/ Approbation du P.V. du 15 mars 2016

Aucune remarque n'étant formulée, le P.V. du Conseil Municipal du 15 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

2°/ Budget annexe « assainissement ».

- Approbation du compte administratif 2015.

CA 2015	Fonctionnement en €	Investissement en €
Dépenses	35 233,59	24 528,88
Recettes	63 414,68	36 148,20
Résultat exercice 2015	28 181,09	11 619,32
Reprise résultat exercice 2014		-28 014,82
Résultat de clôture	28 181,09	-16 395,50

Excédent de clôture : 11 785,59 €

En l'absence du maire, le compte administratif présenté par Joël Vuillat, conseiller le plus âgé, est approuvé à l'unanimité des conseillers par 8 voix pour, le maire ne participant pas au vote du CA.

- Approbation du compte de gestion du trésorier 2015.

Retour du maire pour présentation et vote du compte de gestion.

Le Compte de gestion 2015 du trésorier est en tous point identique au compte administratif.

Il est approuvé à l'unanimité des conseiller par 9 voix pour.

- Affectation du résultat.

Considérant qu'il est obligatoire d'apurer le déficit constaté en section Investissement, le conseil affecte au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) la somme de 16 395,50 €, et le solde soit 11 785,59€ reste affecté au budget d'exploitation 2016 au compte de recette 002 (excédent antérieur reporté), Délibération par 9 voix pour.

- Vote du budget primitif d'assainissement 2016

Exploitation : Budget dépenses/recettes équilibré à 64 214€

Investissement : Budget dépenses/recettes équilibré à 46 683€ avec un virement de la section d'exploitation de 20 374€ (sur compte 023).

Ces budgets sont adoptés à l'unanimité des conseillers par 9 voix pour.

3°) **Budget général « commune »**

- Approbation du compte administratif 2015

CA 2015	Fonctionnement en €	Investissement en €
Dépenses	436 056,77	181 475,58
Recettes	512 628,99	212 182,80
Résultat exercice 2015	76 572,22	30 707,22
Reprise résultat exercice 2014	176 662,74	-160 809,11
Résultat de clôture	253 234,96	-130 101,89

Excédent de clôture : 123 133,07€

En l'absence du maire, le compte administratif présenté par Joël Vuillat, conseiller le plus âgé, est approuvé à l'unanimité des conseillers par 8 voix pour, le maire ne participant pas au vote du CA.

- Approbation du compte de gestion du trésorier 2015.

Retour du maire pour présentation et vote du compte de gestion.

Le Compte de gestion 2015 du trésorier est en tous point identique au compte administratif.

Il est approuvé à l'unanimité des conseiller par 9 voix pour.

- Affectation du résultat.

Considérant qu'il est obligatoire d'apurer le déficit constaté en Investissement, le conseil affecte au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) la somme de 130 101,89 €, le solde soit 123 133,07€ reste affecté au budget de fonctionnement 2016 au compte de recette 002 (excédent antérieur reporté). Délibération par 9 voix pour.

- Vote des taux des taxes « ménage ».

Pour aucune augmentation des taux : 3 voix

Pour une augmentation de 1% des taux : 2 voix

Pour une augmentation de 1,5% : 4 voix

Ainsi les taux des taxes « ménage » seront augmentés de 1,5% au budget 2016, soit

TH à 13,94% produit attendu : 63 915 €

FB à 26,28% produit attendu : 91 263 €

FNB à 35,59% produit attendu : 27 262 €

soit une incidence par foyer fiscal de plus ou moins 13,20 € sur l'année, et une recette supplémentaire pour la commune estimée à 2 728 €.

➤Vote du budget primitif 2016

Fonctionnement : Budget dépenses/recettes équilibré à 593 971€

Investissement : Budget dépenses/recettes équilibré à 372 970€

le Budget Primitif 2016, présenté par le maire, est approuvé à l'unanimité par 9 voix pour.

- Dans le prolongement des différents votes, le conseil a souhaité que l'année 2016 soit l'occasion d'une réflexion concernant la politique foncière à mener par la commune. Cette réflexion sera entreprise dans le cadre de la commission « Aménagement/environnement ». Elle sera précédée d'un recensement exhaustif des parcelles propriétés de la commune.

Date du prochain Conseil Municipal est fixée au mardi 26 avril à 19H00 en mairie.

Fin du conseil municipal : 22 h10.

NON APPROUVE